



Détail sur licenciement pour motif personnel

Par **nickylarson16**, le **30/10/2009** à **14:00**

Bonjour, rnrnJ'aimerais des précisions concernant le licenciement pour motif personnel. J'ai lu dans divers forum beaucoup de questions et réponses, mais jamais assez détaillée. rnrnMa situation : rnrnJe suis employé depuis 2 ans en CDI et mon amie travail dans le médical et tous les 2 sur orléans. Nous sommes venu a orléans pour le travail. rnrnNous souhaitons retourner près de notre famille qui est a 150 km d'orléans. Mon ami étant dans le médical, pourra se faire muter facilement une fois que nous aurons déménagé. Pour moi c'est plus compliqué, mon secteur d'activité est plus encombré. rnrnJe souhaiterais négocier un licenciement a l'amiable avec mon patron pour ainsi déménager. Si j'ai bien compris, un licenciement pour motif personnel ouvre droit à des indemnités chomages dont j'ai absolument besoin le temps de retrouver un travail. rnrnMa Question : rnrnQuelles sont les justificatifs que je devrais fournir à l'ASSEDIC pour justifié ce licenciement sans dire bien entendu a l'ASSEDIC qu'il s'agit d'un licenciement à l'amiable sans risquer que celle-ci me refuse les droits au chômage ? rnQuelles sont exactement les démarches que je dois faire avec mon patron sans risquer d'avoir des problèmes ultérieurement ? rnrnVous en remerciant rnrnDans l'attente de vous lire rnrnBien cordialement

Par **xynezia**, le **31/10/2009** à **12:35**

Bonjour,rnrnVotre cas rentre complètement dans le but de la rupture conventionnelle. rnrnVous devriez négocier avec votre employeur pour appliquer cette procédure qui ouvre droit aux indemnités chômage.rnrnCordialement